

## **Organisation de l'HAD-AP-HP pour les patients Covid au domicile et en EHPAD (et autres structures médico-sociales).**

**L'HAD-AP-HP s'engage pour les patients atteints de Covid19 avec :**

**a. Un référent quotidien unique : 7/7 - 9h – 19h**

- Une ligne directe : 01 73 73 54 86
- Un mail unique : covid.had@aphp.fr

**b. Un mode d'admission simplifié**

- Pas de nécessité de soin technique
- Présentation en quelques mots du projet thérapeutique et des traitements particuliers
- Intervention en EHPAD 24/24 pour éviter un transfert au SAU

**Les critères cliniques des patients atteints de Covid19 éligibles à une HAD rapide sont :**

**a. Pour les patients non palliatifs :**

- > J9 Covid + 72h de stabilité
- 1 aidant au domicile en capacité d'aider (nursing et repas si besoin)
- O<sub>2</sub> possible
- Pas d'aérosol (chambre d'inhalation possible)

**b. Pour les patients palliatifs :**

- Age > 70 ans
- 1 aidant au domicile en capacité d'aider (nursing et repas si besoin)
- Volonté exprimée par le patient ou ses proches
- Formalisation claire de l'aspect palliatif et du non-retour à l'hôpital : Fiche de Soins Raisonables ou Fiche SAMU-Pallia
- Absence d'aérosols et de VNI
- Simplification et orientation des prescriptions vers le confort (diminution ou sevrage de l'O<sub>2</sub>, de l'insuline, absence de passage nocturne...)

**2) Les éléments administratifs nécessaires sont :**

- NIP
- Nom
- Prénom
- DDN
- Code postal
- Téléphone personne ressource
- Service et téléphone du médecin hospitalier adresseur